



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 septembre 2024, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général et
assistant-greffier
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme
Madame Johanie Bouchard, cheffe de division,
Urbanisme

Sont absentes :
Madame la conseillère Anne Scott
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

24-09-06 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour





Ville de Candiac

1.2. Adoption - procès-verbaux

1.3. Demande au gouvernement du Canada - bonification du Programme TECQ 2024-2028

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

4.1. Dépôt - rapport des déboursés - août 2024

5. SERVICE DU GÉNIE

5.1. Octroi de contrat - restauration et création d'habitats pour la rainette faux-grillon de l'ouest - appel d'offres 2423-ST

5.2. Octroi de contrat - ponts élévateurs pour l'Atelier 25 - appel d'offres 2424-ST

5.3. Autorisation de dépenses au Génie (PTI 2025-2026-2027)

6. SERVICES JURIDIQUES

6.1. Mandat de services professionnels - procureure - Cour municipale commune de Candiac

7. SERVICE DES LOISIRS

7.1. Aide financière - athlètes

7.2. Autorisation de signature - Addendum 1 au contrat d'exécution d'œuvre d'art à la place de la Fonderie (PTI)

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 20 août au 16 septembre 2024

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

10.1. Demande à la MRC Roussillon - plan climat de Candiac - demande d'aide financière au Programme Accélérer la transition climatique locale

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. SERVICE DE L'URBANISME

12.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 3 septembre 2024





13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1010-016 (nuisances, paix et bon ordre)
- 13.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1521 (tarifs municipaux)
- 13.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1522 (fonds réservé aux élections)
- 13.4. Assemblée publique de consultation et adoption des seconds projets - Règlements 5000-061 (usages zone I-170) et 5000-070 (usages complémentaires industriels)
- 13.5. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet de Règlement 5000-069 et adoption des Règlements 5001-019 et 5005-021 (abri temporaire pour personne handicapée)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-09-07 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et des séances extraordinaires du conseil du 19 août et du 11 septembre 2024.

24-09-08 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA - BONIFICATION DU PROGRAMME TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

CONSIDÉRANT QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'arrimer la capacité et la pérennité des infrastructures municipales avec les besoins en habitations futures;

CONSIDÉRANT QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

CONSIDÉRANT QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au député fédéral de La Prairie, monsieur Alain Thérien, au député provincial de La Prairie, monsieur Christian Dubé, et à l'UMQ,

2024-0295

2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

3. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**





4. SERVICE DES FINANCES

24-09-09 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - AOÛT 2024

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 pour un total de 9 329 069,86 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2024-0299

5. SERVICE DU GÉNIE

**24-09-10 OCTROI DE CONTRAT - RESTAURATION ET
CRÉATION D'HABITATS POUR LA RAINETTE
FAUX-GRILLON DE L'OUEST - APPEL D'OFFRES
2423-ST**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2423-ST, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Aménagements Natur'Eau-Lac inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour la restauration et la création d'habitats pour la rainette faux-grillon de l'ouest sur deux sites, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 258 209,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2423-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2024-0291

**24-09-11 OCTROI DE CONTRAT - PONTS ÉLÉVATEURS
POUR L'ATELIER 25 - APPEL D'OFFRES 2424-ST**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2424-ST, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit octroyé à Clifford Underwood Hydraulique Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition et d'installation de ponts élévateurs pour l'Atelier 25, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant de 254 623 \$, plus les taxes applicables, incluant les options de garanties additionnelles pour les items A et B;

QUE les documents de l'appel d'offres 2424-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2024-0243

24-09-12 AUTORISATION DE DÉPENSES AU GÉNIE (PTI 2025-2026-2027)

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé(e) à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentiels à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 666 850 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de chacun des projets ci-dessous à même l'excédent de fonctionnement non affecté :

Nos PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
DEV24-003	Passage à niveau de l'avenue Joubert et prolongement des infrastructures jusqu'à Montcalm Nord	352 000 \$
G24-005	Travaux de reconstruction du boulevard Montcalm Sud	290 000 \$
G24-041	Réaménagement et urbanisation du boulevard Jean-Leman Sud, phase 2	199 650 \$
G25-016	Réfection des postes de pompage Édimbourg et Mermoz	460 000 \$
G25-020	Installation de compteurs sectoriels	275 000 \$

QUE soit autorisé le financement du projet ci-dessous à même l'excédent de fonctionnement affecté - projets futurs :

No PTI	Projet	Montant plus les taxes applicables
G16-054	Réaménagement et à la stabilisation des berges au parc André-J.-Côté	90 200 \$

2024-0292 et 2024-0293





6. SERVICES JURIDIQUES

**24-09-13 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS -
PROCUREURE - COUR MUNICIPALE COMMUNE
DE CANDIAC**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit reconduit le mandat de représentation des Villes de Candiac et de Sainte-Catherine devant la Cour municipale commune de Candiac à Me Brigitte Lussier, conformément à l'offre de services professionnels proposée et datée du 1^{er} août 2024 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

2024-0279

7. SERVICE DES LOISIRS

24-09-14 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événements	Nom des participants	Montants
Championnats canadiens de flag-football (Kingston, mai 2024)	Madame Anne-Sophie Roy	300 \$
Championnats du monde, football junior (Edmonton, juin 2024)	Monsieur Olivier Terroux	500 \$
Coupe Québec, vélo sur route (Lévis, juin 2024)	Madame Coralie Houde (entraîneuse)	150 \$
Championnat provincial de flag-football (Trois-Rivières, juin 2024)	Madame Manika Bergeron	150 \$
Coupe Québec Espoirs, vélo sur route (Val d'Or, juillet 2024)	Madame Frédérique Beuregard	150 \$
Championnats provinciaux de baseball 2024 (Trois-Rivières, juillet 2024)	Monsieur Alexandre Côté	150 \$
Coupe du Canada de volleyball féminin (Tsuut'ina, juillet 2024)	Madame Dalia Boissinot	300 \$
Coupe internationale junior, flag-football (Los Angeles, juillet 2024)	Madame Corinne Roy	500 \$

2024-0281





**24-09-15 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM 1
AU CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART À
LA PLACE DE LA FONDERIE (PTI)**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 1 au contrat d'exécution d'une œuvre d'art dans le cadre de l'aménagement de la place de la Fonderie (PTI G20-035), tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des loisirs ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soit autorisé à signer cet addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE soit autorisé le paiement additionnel d'un montant de 9485,44 \$, taxes incluses, à Caroline Cloutier inc., selon les modalités de l'Addendum 1.

2024-0285

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**24-09-16 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES -
PÉRIODE DU 20 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2024**

La directrice par intérim du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 20 août au 16 septembre 2024.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2024-0290

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

**24-09-17 DEMANDE À LA MRC ROUSSILLON - PLAN
CLIMAT DE CANDIAC - DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA
TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE le *Programme Accélérer la transition climatique locale* (ATCL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comprend 2 volets, soit l'élaboration d'un plan climat (volet 1) et la planification et mise en oeuvre des projets issus du plan climat (volet 2);





CONSIDÉRANT l'adoption du plan climat de la Ville de Candiac, qui comprend un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, le *Plan d'adaptation aux changements climatiques 2022-2030* et le *Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2022-2030*, lequel plan a été approuvé par le MELCCFP le 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du Programme ATCL requiert que la Ville soumette une programmation de projets à la MRC de Roussillon, et que la MRC dépose pour la Ville une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, dans le cadre du Programme ATCL, soit autorisée une demande d'approbation auprès de la MRC de Roussillon relative à la programmation de projets de la Ville de Candiac, ainsi que le dépôt, par l'entremise de la MRC, d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2.

2024-0301

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. SERVICE DE L'URBANISME

24-09-18 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 3 septembre 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ			
Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment industriel à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2024-09-062	131, boulevard Montcalm Nord	2024-20057	s.o





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE COMMERCIAL

Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2024-09-063	131, chemin Saint-François-Xavier	2024-20052	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades aux adresses suivantes :

N°s recommandations	Adresses	N°s demandes PIIA	Condition
CCU-2024-09-064	69, place de Bretagne	2024-20066	s.o.
CCU-2024-09-065	17, avenue Balzac	2024-20068	s.o.
CCU-2024-09-066	22, avenue Balzac	2024-20070	s.o.
CCU-2024-09-067	99 à 109, avenue du Dauphiné	2024-20073	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL

Approuver la demande de PIIA pour agrandissement résidentiel d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2024-09-068	60, place de Bretagne	2024-20072	s.o.

2024-0288

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

24-09-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1010-016 (NUISANCES, PAIX ET BON ORDRE)

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1010-016 modifiant le Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin de modifier la définition de place publique et d'ajouter des matières à l'interdiction de brûler* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2024-0287





24-09-20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1521 (TARIFS MUNICIPAUX)

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1521 modifiant le Règlement 1519 édictant les tarifs municipaux afin d'ajouter, modifier et préciser certains tarifs* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2024-0282

24-09-21 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1522 (FONDS RÉSERVÉ AUX ÉLECTIONS)

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1522 modifiant le Règlement 1492 décrétant la création d'un fonds réservé pour le financement des dépenses liées aux élections municipales afin de réviser la disposition relative à l'établissement du montant de la réserve* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2024-0269

24-09-22 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DES SECONDS PROJETS - RÈGLEMENTS 5000-061 (USAGES ZONE I-170) ET 5000-070 (USAGES COMPLÉMENTAIRES INDUSTRIELS)

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne la cheffe de division, Urbanisme, madame Johanie Bouchard, afin d'expliquer l'objet des projets de règlements suivants :

- *Règlement 5000-061 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages et d'intégrer des normes spécifiques relatives à l'affichage pour la zone I-170;*
- *Règlement 5000-070 modifiant le Règlement de zonage afin de réviser certaines normes applicables aux usages complémentaires industriels.*

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.





b) Adoption des seconds projets de règlements :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt des projets de Règlements 5000-061 et 5000-070 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024 et que, lors de cette même séance, les premiers projets de règlements ont été adoptés et rendus disponibles pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 septembre 2024 et que des copies des projets de règlements sont disponibles pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les seconds projets de règlements intitulés :

- *Règlement 5000-061 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages et d'intégrer des normes spécifiques relatives à l'affichage pour la zone I-170;*
- *Règlement 5000-070 modifiant le Règlement de zonage afin de réviser certaines normes applicables aux usages complémentaires industriels.*

2024-0294

24-09-23 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 5000-069 ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS 5001-019 ET 5005-021 (ABRI TEMPORAIRE POUR PERSONNE HANDICAPÉE)

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne la directrice du Service de l'urbanisme, madame Geneviève Perreault, afin d'expliquer l'objet du projet de *Règlement 5000-069 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les abris d'auto temporaires pour les personnes handicapées dans certaines zones comportant la classe d'usage unifamilial (H-1)*. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement 5000-069 et des Règlements 5001-019 et 5005-021 :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt des projets de Règlements 5000-069, 5001-019 et 5005-021 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024 et que, lors de cette même séance, le premier projet de Règlement 5000-069 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 5000-069 a fait l'objet de modifications relativement au titre et à son article 2 afin de préciser les zones et la classe d'usage où sont autorisés les abris d'auto temporaires pour personnes handicapées;





CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 septembre 2024 pour le Règlement 5000-069;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-069 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les abris d'auto temporaires pour les personnes handicapées dans certaines zones comportant la classe d'usage unifamilial (H-1), avec modifications;*

QUE soient adoptés les règlements intitulés :

- *Règlement 5001-019 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter la définition d'abri d'auto temporaire pour personne handicapée;*
- *Règlement 5005-021 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin d'apporter des précisions et d'ajouter des dispositions relatives aux abris d'auto temporaires pour les personnes handicapées.*

2024-0289

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Monsieur Jacques Daigle dépose, pour considération du conseil, des photos en liasse au soutien de sa demande d'abattage d'arbre.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 38.


NORMAND DYOTTE
Maire


ALAIN DESJARDINS
Assistant-greffier

